

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2016/24

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 24 mai 2016

L'an deux mille seize et le vingt-quatre mai à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 17 mai 2016.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12
votants : 14*

Résultat du vote : Pour : 8 Contre : 1 Abstention : 5

**Présents : VOLLE – TESTON – CORNET – GRENIER – HILAIRE –
BOUNIARD – GAUTHIER – CROZIER – BEUGNET – PIQUEMAL –
JOLLIVET – EUVRARD -**

**Excusés : Mme LEBRAT a donné procuration à Mr JOLLIVET.
Mme RAMUS a donné procuration à Mme CROZIER.**

Absents : Mr RIFFARD

Mr HILAIRE a été élu secrétaire.

Objet : Placette alimentation vautour percnoptère.

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le courrier émanant de CORA Ardèche relatif au projet de réalisation d'une placette d'alimentation en faveur du vautour percnoptère sur l'exploitation de Gilles et Sabine AUDIGIER, Ferme de Pied Chapel Quartier Saint-Philippe à ALBA LA ROMAINE.

Il est mentionné que l'autorisation Préfectorale est conditionnée par l'accord des municipalités.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

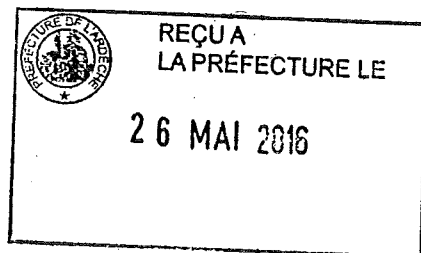
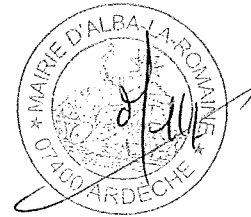
A U

Après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents le Conseil Municipal :

- **REFUSE DE DONNER** son autorisation pour le projet tel que présenté dans le courrier du 06 avril 2016.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 24 mai 2016.

Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 25 mai 2016.
Le Maire,
André VOLLE.



.../...